

Annexe

Barème du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Montant du plafond de ressources = Montant forfaitaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) en fonction de la composition familiale ¹ X 1,5

Ressources prises en compte = ensemble des ressources – loyer hors charges

Personne seule

	RSA socle	Plafond FAJ
Sans enfant	564,78 €	847,17 €
Avec 1 enfant	847,17 €	1 270,75 €
Avec 2 enfants	1 016,60 €	1 524,90 €
Par enfant supplémentaire	225,91 €	338,86 €

Couple

	RSA socle	Plafond FAJ
Sans enfant	847,17 €	1 270,75 €
Avec 1 enfant	1 016,60 €	1 524,90 €
Avec 2 enfants	1 186,04 €	1 779,06 €
Par enfant supplémentaire	225,91 €	338,86 €

¹Montants forfaitaires du RSA applicables au 1^{er} avril 2020